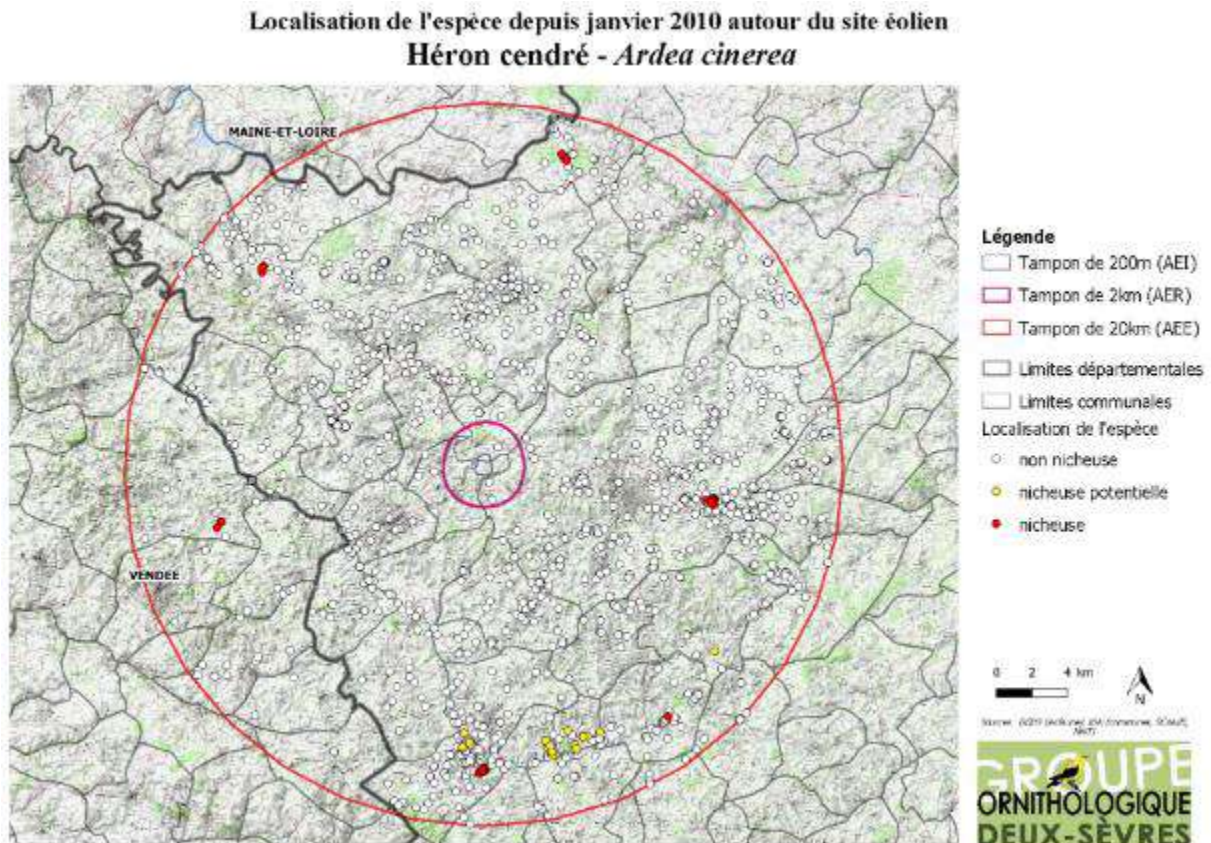


4 Ciconiiformes

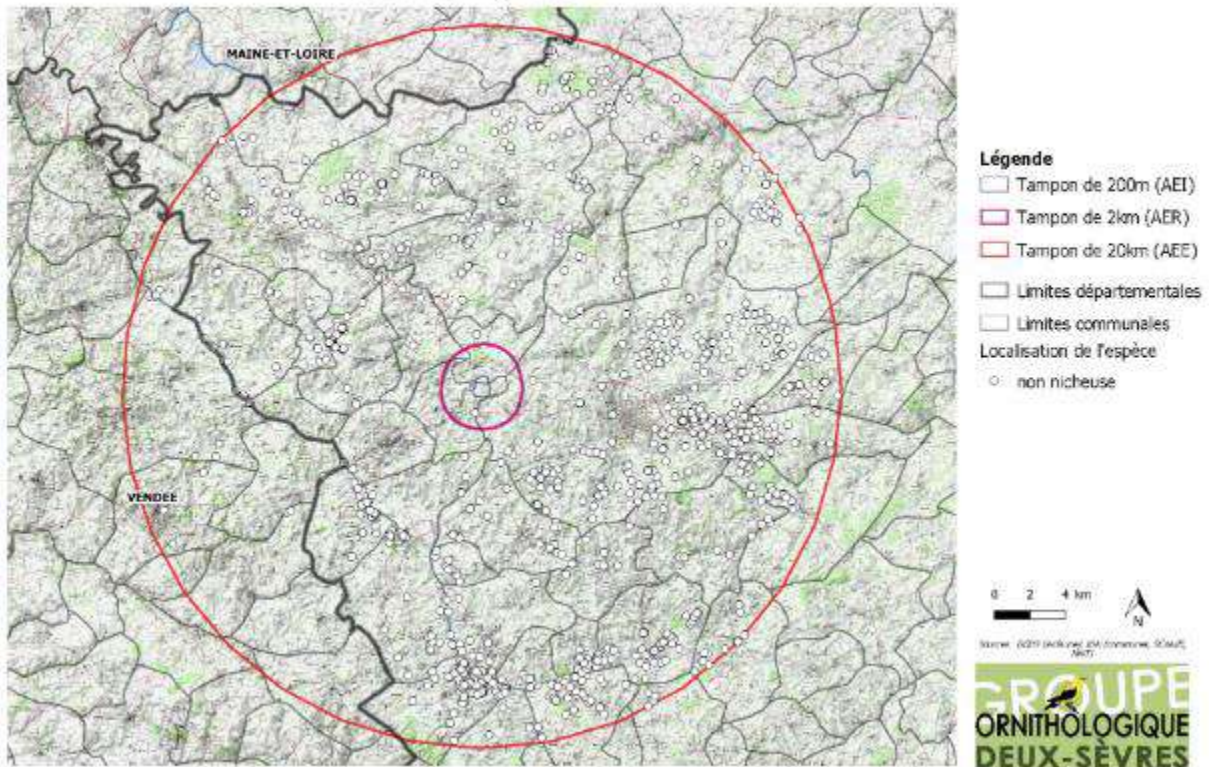
a) Hérons, aigrettes, bihoreau et crabier

Le **Héron cendré** est présent chaque année dans l'AEE en reproduction et hivernage. Les colonies de reproduction sont relativement éloignées, toutes situées à plus de 10 km de la ZIP. En hiver, l'espèce se disperse dans la campagne et fréquente tous types de zones humides et les milieux agricoles. Elle fréquente donc l'AER à cette période.



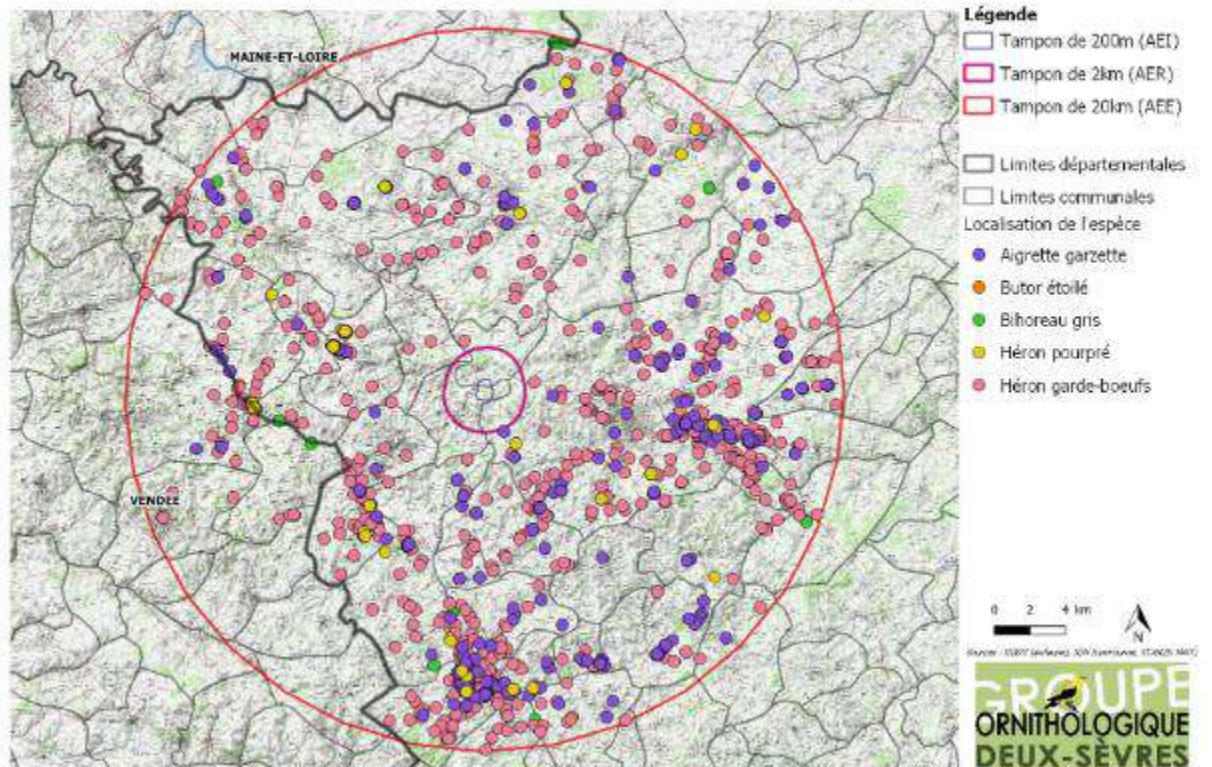
La **Grande Aigrette**, inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », est une espèce migratrice et hivernante régulièrement présente dans l'AER sur les différents plans d'eau mais aussi en plein champs, où elle s'alimente l'hiver.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Grande Aigrette - *Casmerodius albus*



La carte ci-dessous montre la localisation des données des 5 autres espèces d'ardéidés connues de l'AEE.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Ardéidés (hors Héron cendré et Grande aigrette)



Le **Héron garde-bœufs** est la plus répandue de celles-ci. Désormais omniprésent dans l'AEE en toute saison, il ne se reproduit qu'à distance assez importante de la ZIP, sur un étang du Bressuirais et un autre dans le Moncoutantais. Les effectifs sont toutefois importants et de grandes bandes, comptant fréquemment jusqu'à 100 individus peuvent être observés dans les milieux agricoles, notamment associés aux animaux pâturant. Les hivers doux favorisent le maintien des oiseaux sur place, et l'hiver dernier, de très importants effectifs ont été relevés en dortoir à la mi-janvier.

L'**Aigrette garzette**, inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », est présente chaque année en période de migration et d'hivernage dans l'AEE. Elle est en revanche très rare en période de reproduction.

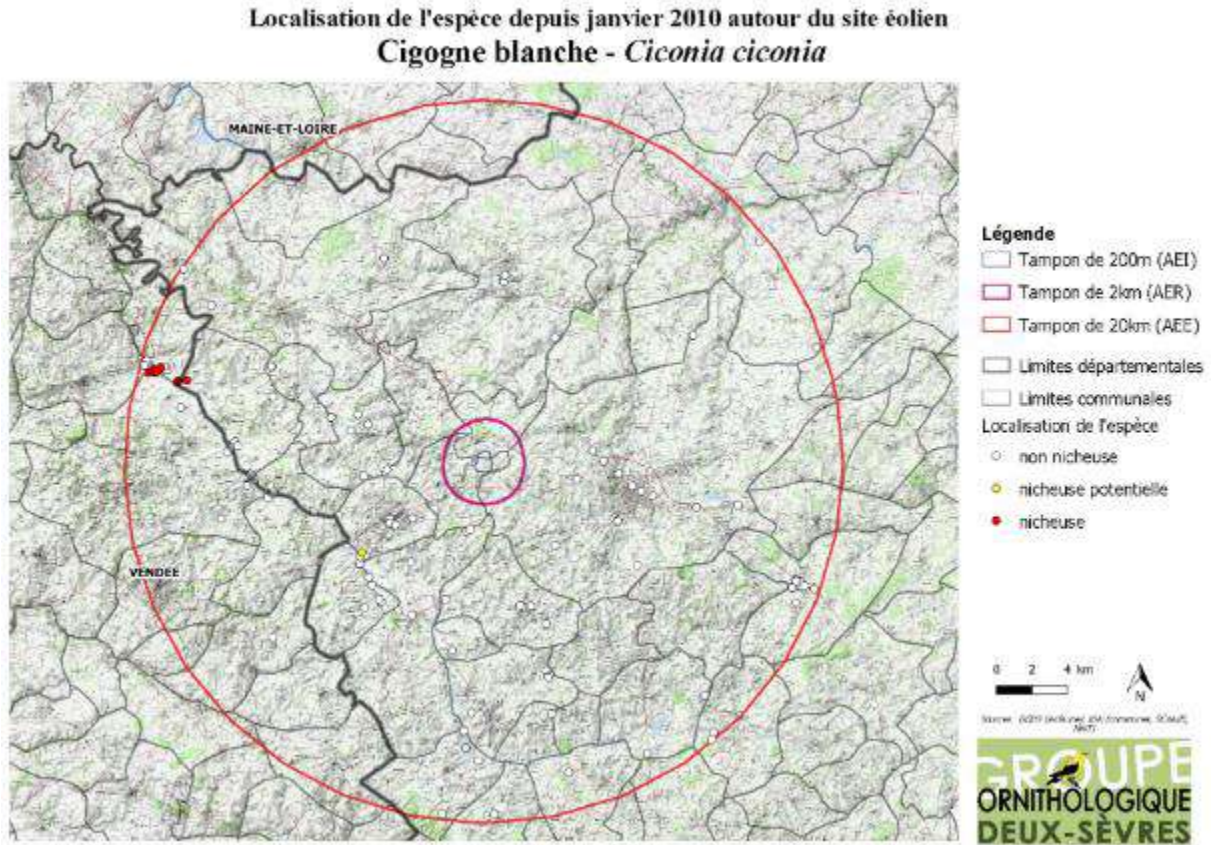
Le **Bihoreau gris** est un migrateur peu commun, observé chaque année dans l'AEE sur des étangs. Il pourrait se reproduire dans quelques héronnières mal suivies ou le long de cours d'eau, mais les effectifs sont probablement très faibles.

Le **Crabier chevelu** et le **Héron pourpré**, sont des migrateurs notés très ponctuellement dans l'AEE.

C'est principalement en période internuptiale que de nombreux déplacements d'Ardéidés ont lieu au sein de l'AER. Les espèces les plus fréquentent sont probablement le Héron cendré, la Grande Aigrette et le Héron garde-bœuf. Cette dernière espèce est réputée sensible aux collisions avec les éoliennes et l'étude d'impact doit permettre de comprendre les déplacements de ces espèces.

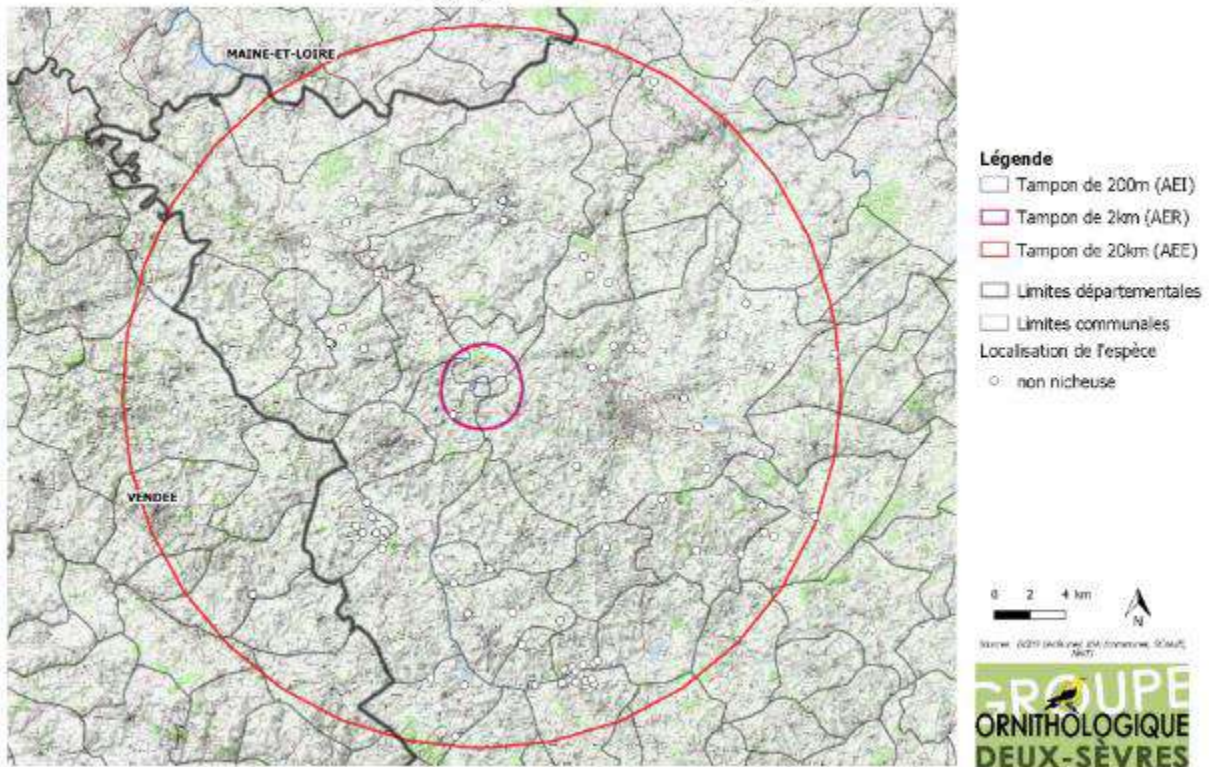
b) Cigognes, ibis et spatule

La **Cigogne blanche** est présente en période de migration et parfois d'hivernage dans l'AEE. Elle est également nicheuse le long de la Sèvre Nantaise, en Vendée. D'autres couples sont susceptibles de s'installer dans cette vallée.



La **Cigogne noire** est une migratrice rare en Deux-Sèvres, cependant, elle est observée régulièrement dans ce secteur du département, notamment en raison de la présence de nombreux ruisseaux et étangs qui sont favorables à ses haltes migratoires. Elle est inscrite en annexe I de la Directive Oiseaux et est classée comme « Vulnérable » sur la liste rouge des migrateurs en France.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Cigogne noire - *Ciconia nigra*



L'**Ibis falcinelle**, inscrit à l'annexe I, est un migrateur très rare qui n'a été observé qu'une fois au sein de l'AEE, tout comme l'**Ibis sacré**, une espèce allochtone qui ne présente aucune valeur patrimoniale.

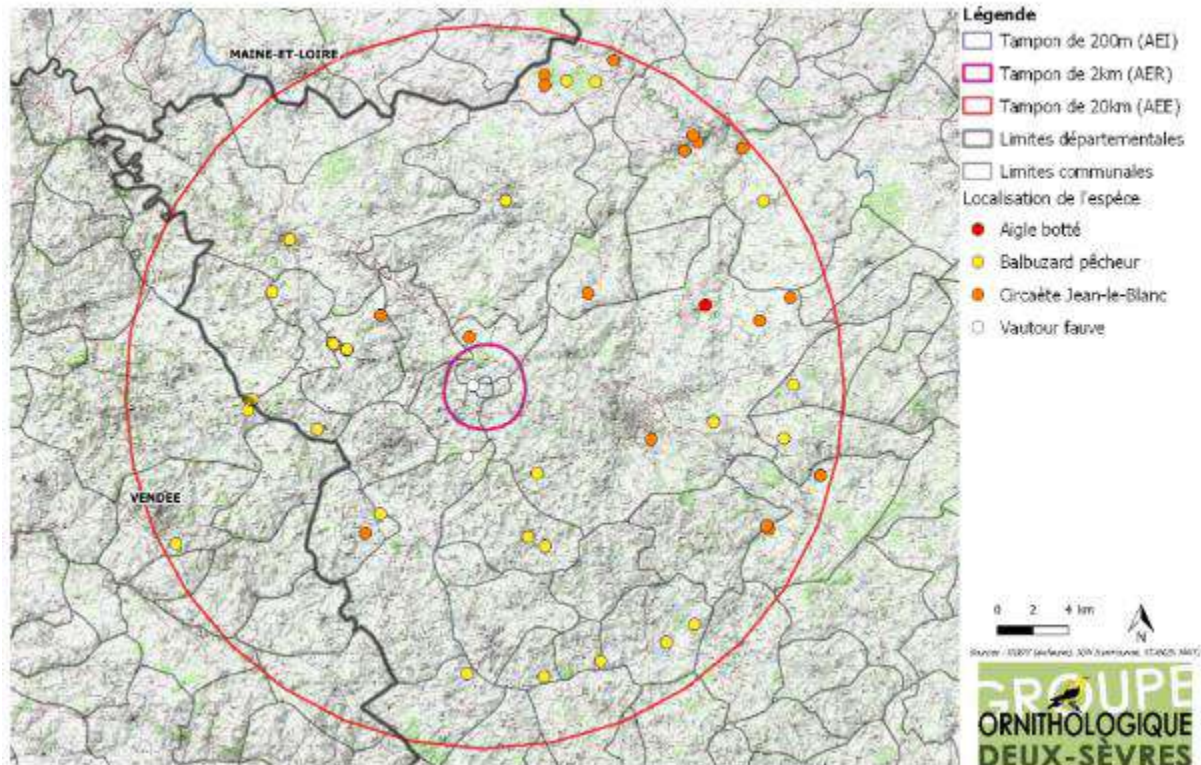
La **Spatule blanche** est notée un peu plus fréquemment dans l'AEE, avec parfois des observations de vols migratoires. Cette espèce est inscrite en annexe I de la Directive « Oiseaux » et « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux migrateurs en France.

Les enjeux pour ces 4 espèces sont *a priori* plutôt faibles, à l'exception de la Cigogne noire, espèce migratrice très patrimoniale qui pourrait fréquenter l'AER, mais dont la régularité des stationnements doit être précisée.

5 Rapaces diurnes

a) Vautour, balbuzard, aigle et circaète

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Vautour, balbuzard, aigle et circaète



24

L'**Aigle botté** est un rapace très rare en Deux-Sèvres, observé très ponctuellement en période de migration. Il n'a été observé qu'une fois au sein de l'AEE. Il est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

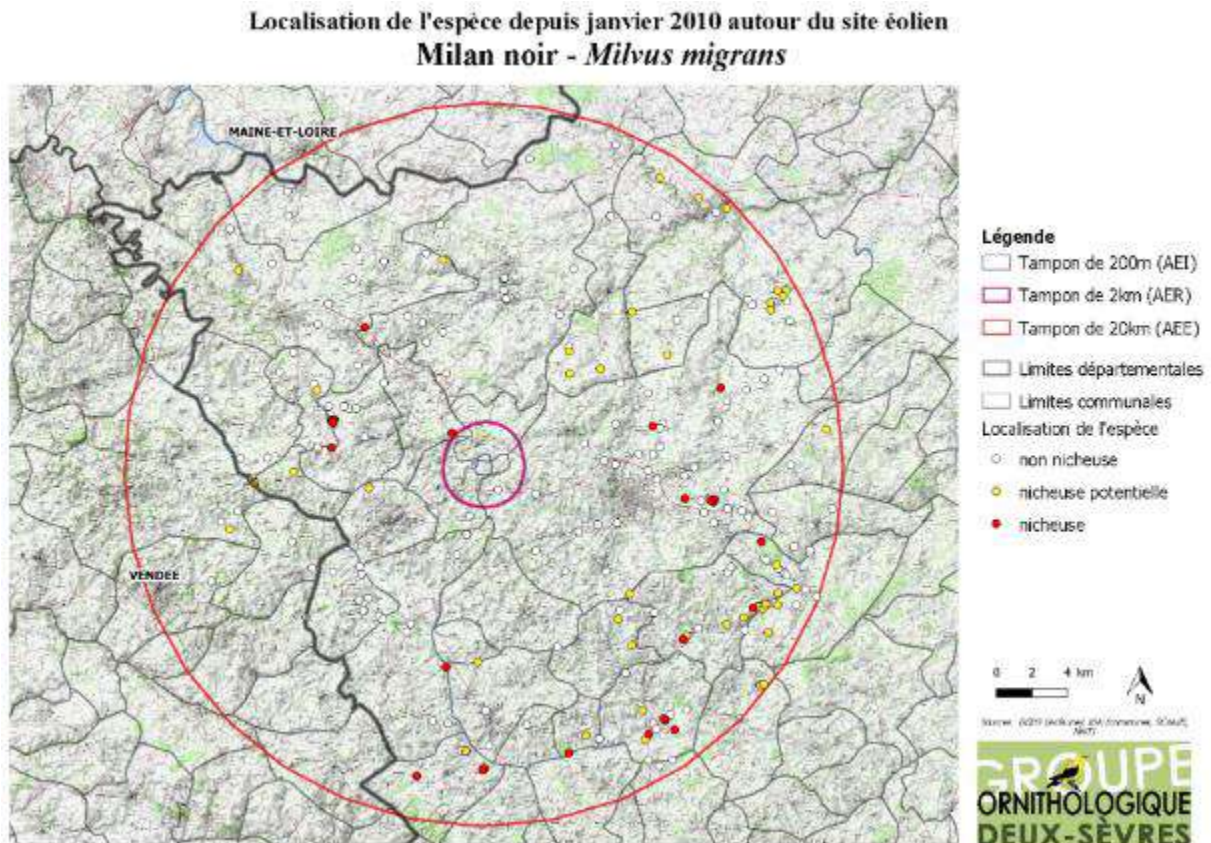
Le **Balbuzard pêcheur** est un migrateur régulièrement observé dans l'AEE, essentiellement sur les étangs du Bressuirais et du Moncoutantais, mais aussi parfois en migration active au-dessus du bocage. Il est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Le **Circaète Jean-le-Blanc** est un migrateur régulier observé chaque année et un nicheur très rare dans l'AEE. On note une légère concentration d'observations au-dessus de la vallée de l'Argenton, qui constitue d'excellents territoires de chasse pour cette espèce. Il est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et considéré en « En danger » à l'échelle régionale.

Enfin, une observation exceptionnelle de cinquante **Vautour fauve** a été réalisée à proximité de la ZIP en juin 2018. Les observations de ces grands planeurs sont en augmentation ces dernières années dans notre département.

b) Milans

Le **Milan noir** est présent en période de reproduction et de migration sur l'AEE et l'AER. Des zones de plus forte densité semblent se dessiner sur la carte ci-dessous, mais elles sont probablement dues à la répartition des observateurs. L'espèce affectionne pour nicher les secteurs de vallées, et s'installe la plupart du temps au sein de petits bosquets ou en lisière de plus grands massifs. Cette espèce est réputée très sensible aux éoliennes. Il est inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux et devra donc être attentivement recherché lors des inventaires de terrains, car les milieux présents au sein de la ZIP lui sont très favorables.

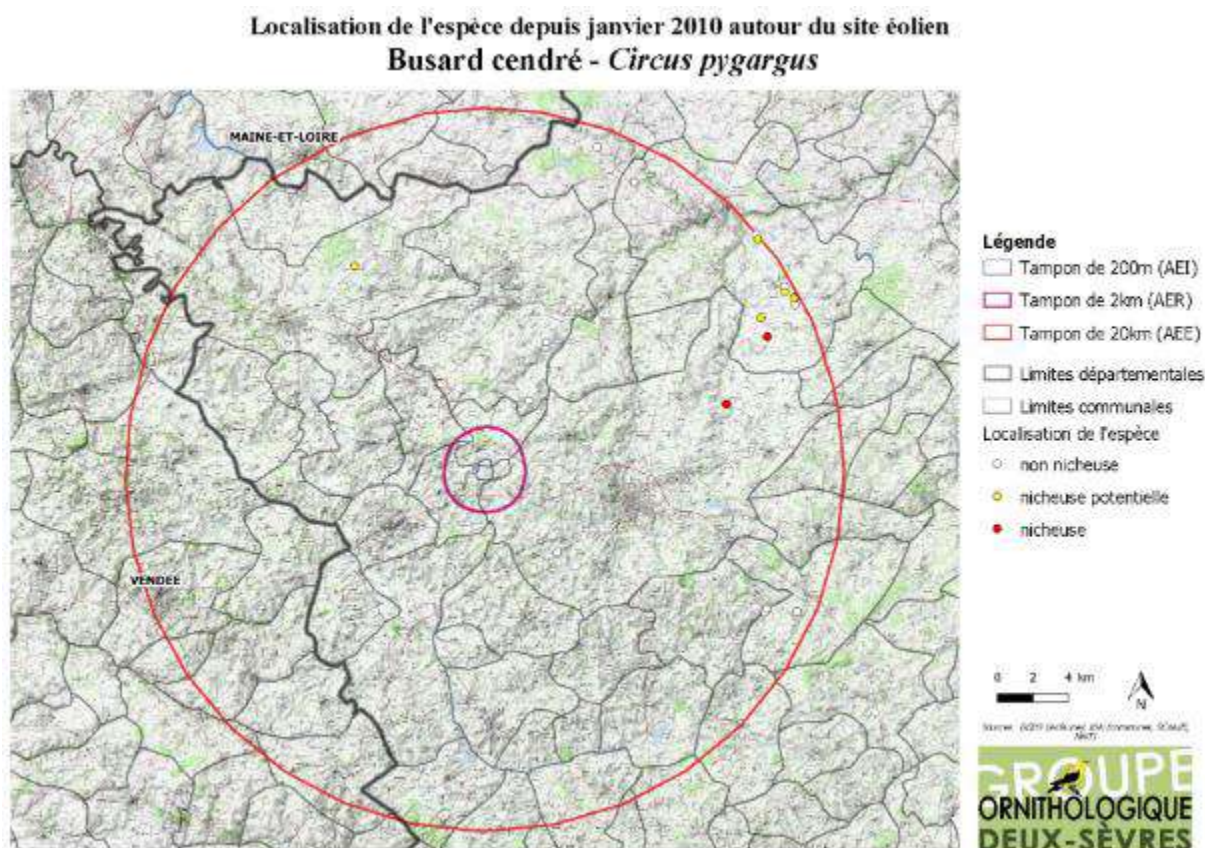


Le **Milan royal**, quant à lui, est observé, le plus souvent à l'unité et en période de migration avec parfois la présence d'individus erratiques en période hivernale. Les observations ne sont donc pas rares au sein de l'AEE et une observation a été réalisée au sein de l'AER. Il est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et il est considéré comme « Vulnérable » sur la liste rouge des oiseaux hivernants de France.

L'étude d'impact doit prendre en compte la présence de ces 2 espèces et préciser l'incidence du projet sur la population nicheuse de Milan noir.

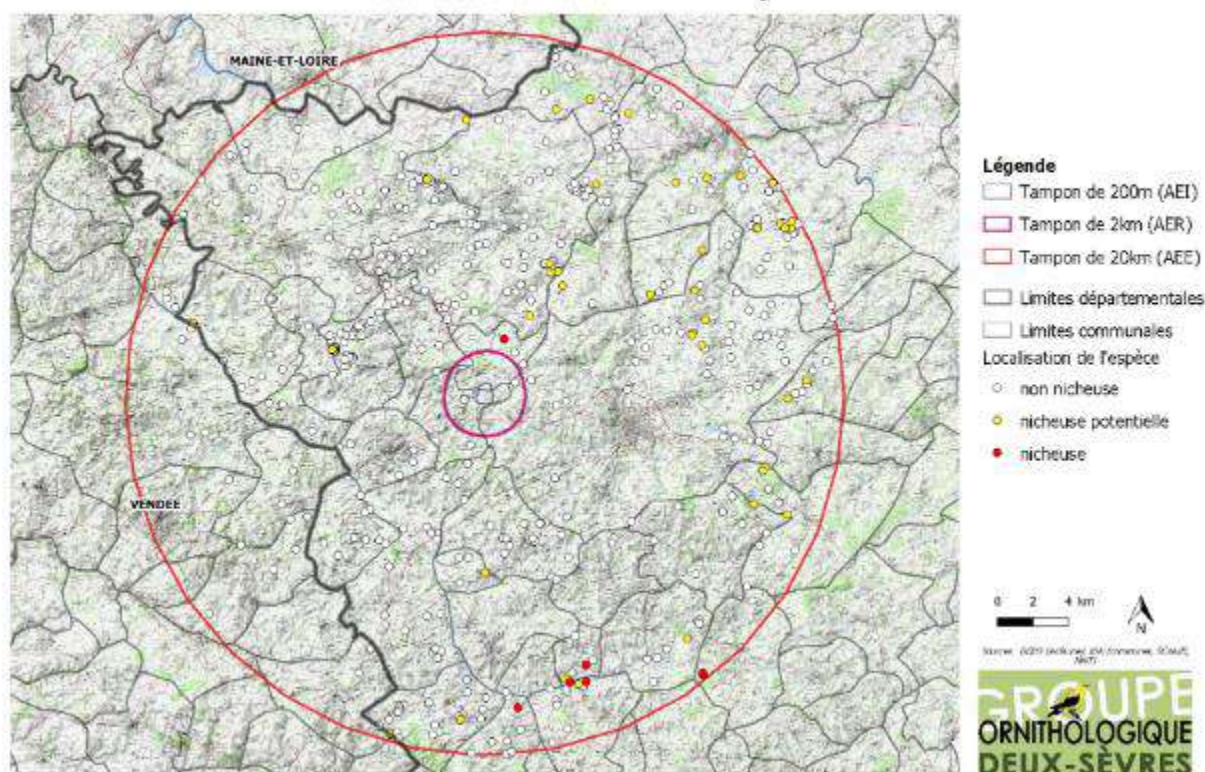
c) Busards

Le **Busard cendré** est un nicheur et migrateur rare au sein de l'AEE. Nous sommes en effet très en marge des principales colonies de reproduction qui sont situées bien plus à l'est. Lors de la prospection alimentaire des nicheurs ou lors de la migration, des individus sont toutefois amenés à se rapprocher de l'AER, avec l'observation la plus proche à seulement 4 kilomètres de la ZIP.



Le **Busard Saint-Martin** est nicheur, migrateur et hivernant régulier dans l'ensemble de l'AEE. Il semble toutefois plus commun au nord-est, ainsi que dans les boisements du Moncoutantais, au sud. Il niche à la fois dans les cultures céréalières mais aussi dans les coupes des massifs forestiers. Les observations au sein de l'AER sont peu nombreuses, mais les milieux présents pourraient convenir pour sa nidification. Elle devra donc être attentivement recherchée, car l'espèce est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et présente une sensibilité aux problématiques liées aux éoliennes.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien Busard Saint-Martin - *Circus cyaneus*



27

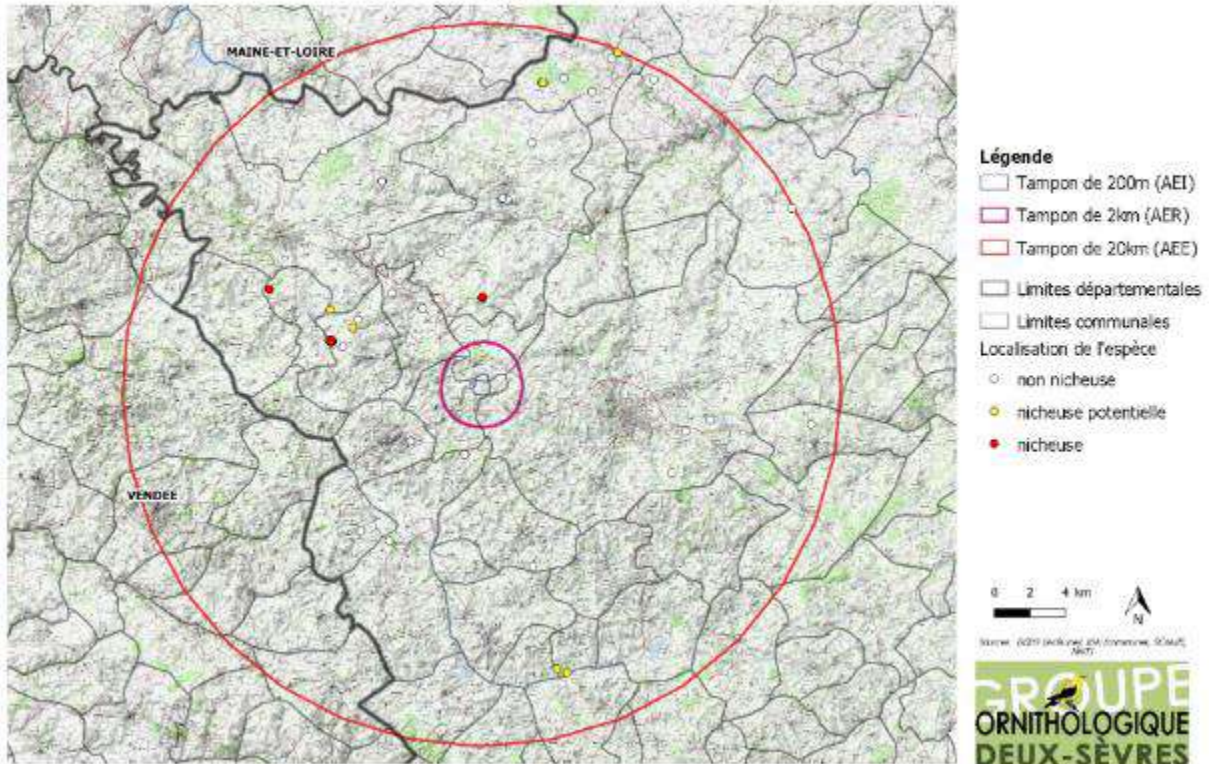
Le **Busard des roseaux** est quant à lui beaucoup plus rare, essentiellement observé à proximité des zones humides en période de migration et d'hivernage.

Ces espèces sont sensibles à l'éolien, en particulier le Busard Saint-Martin, pour lequel plusieurs cas de mortalité par collision avec des éoliennes ont été rapportés. L'étude d'impact doit permettre d'évaluer la fréquentation des busards et l'incidence du projet sur les populations nicheuses locales (Busard St-Martin) et lors de leurs déplacements alimentaires (Busard cendré).

d) Buse, bondrée, épervier, autour et élanion

L'**Autour des palombes** est un rapace nicheur peu fréquent dans ce secteur des Deux-Sèvres. Il est toutefois régulièrement observé dans l'AEE et singulièrement à proximité de l'AER, avec des sites de nidification connus à 4 km au nord et à 6 km à l'ouest. Il devra donc être recherché dans les boisements à proximité de l'AER. Il est considéré « Vulnérable » sur la liste rouge régionale.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Autour des palombes - *Accipiter gentilis*



Peu fréquente, la **Bondrée apivore** est notée chaque année dans l'AEE et plusieurs observations ont été réalisées au sein de l'AER. Elle niche dans les boisements et utilise le bocage alentour pour s'alimenter en hyménoptères. Les milieux présents au sein de la ZIP pourraient lui être favorables. Inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, elle est également considérée comme « Vulnérable » sur la liste rouge régionale.